

STATUT

Étudiant et déjà CEO

RÉCLAMÉ AUTANT
PAR LES PROFS
QUE CERTAINS
ÉTUDIANTS, LE
STATUT ACADÉMIQUE
D'ÉTUDIANT-
ENTREPRENEUR GAGNE
DU TERRAIN. ET SI
DEMAIN, EN PLUS DE
SORTIR DIPLÔMÉ(E),
VOUS COMMENCEZ
VOTRE CARRIÈRE EN
TANT QUE CEO ?



Loïc Roekhaut

Il auraient pu suivre la voie classique : une école de commerce, des stages en entreprise, un mémoire de fin d'études avec un diplôme à la clé. Trop énergiques, bourrés d'idées,

ils n'ont pas voulu attendre pour passer à l'action. « J'ai eu le déclic en 2^e année, lors d'un cours de création d'entreprise à l'Ephec, explique Loïc Roekhaut, 23 ans. La consommation d'insectes devenait très tendance... et j'ai voulu franchir le pas. » Il y a deux ans, la Haute École économique et technique (Ephec) de Louvain-la-Neuve mettait en place une cellule de soutien à ses apprentis entrepreneurs. Coaché par ses profs et par une poignée d'« entrepreneurs mentors », Loïc élabore sa stratégie, ses compétences en marketing, et affine sa vision. En quelques mois, il crée « Insectbreak », une entreprise qui commercialise des insectes séchés, sous forme de

chips ou de praline. « Grâce au statut d'étudiant-entrepreneur, j'ai pu aménager mes horaires et consacrer mon stage à ma propre entreprise. Chaque mois, l'école organisait des rencontres avec des start-ups, des multi-entrepreneurs et même des investisseurs. En quelques mois, je suis parvenu à intéresser des sociétés comme Carrefour ou Pairi Daiza. » Aujourd'hui, après un an de fonctionnement, Loïc a déjà réalisé un beau chiffre d'affaires. « Je passe 4 ou 5 jours par mois pour mon entreprise. Ce n'est pas énorme, mais ça remplace un job d'étudiant. » Cela dit, les choses auraient pu s'accélérer. Très sérieusement. « Carrefour m'a proposé de placer mes produits dans son rayon épicerie. C'est très excitant : Insectbreak aurait pu passer d'une petite production locale à une activité d'envergure. Mais j'aurais dû sans doute abandonner mes études et devenir indépendant à temps plein ! »



VAL-ITMA
Pôle technique d'enseignement
qualifiant de la Fédération Wallonie-Bruxelles de Tournai
www.valitma.be



SITE 1

FORMATIONS

Dès 12 ans :

Initiation à la mécanique, l'électricité, la construction et le bois

De la 3^e à la 6^e professionnelle :

Travaux de bureau, auxiliaire administratif(ve) et d'accueil, vente, bois, construction gros œuvre, électricité, mécanique, engins de chantier

De la 3^e à la 6^e technique :

Mécanique automobile (technicien)

7^e complémentaire :

En accueil, maintenance d'équipements techniques, vente, gestionnaire petite entreprise

CEFA : Construction gros œuvre
Vente Moteur diesel et engins hydrauliques, électricien résidentiel

SITE 2

FORMATIONS

Dès 12 ans :

Initiation à l'alimentation et à l'informatique

De la 3^e à la 6^e professionnelle :

Boucherie-charcuterie • Boulangerie-pâtisserie
• Hôtellerie : cuisine et salle • Cuisinier de collectivité

De la 3^e à la 6^e technique :

Hôtellerie : restauration et salle

7^e technique européenne : Italie - Espagne

Avec stage à l'étranger et parrainage
Eurotoques Belgique

7^e professionnelle :

Patron boucher-charcutier-traiteur
Patron boulanger-pâtissier-chocolatier
Chef de cuisine de collectivité
Traiteur, organisateur de banquets
CEFA dans les 3 sections professionnelles,
gestionnaire petite entreprise

Contacts et adresses

Site 1 :

Rue des Moulins 1 - 7500 Tournai (Belgique)
Tél. : 00 32 69 55 36 13 - Fax : 00 32 69 84 17 26
@ : ec095265@adm.cfwb.be

Site 2 :

Chaussée de Lille, 2 - 7500 Tournai (Belgique)
Tél. : 00 32 69 89 02 50 - Fax : 00 32 69 89 02 52
@ : ec095265@adm.cfwb.be

INSCRIPTIONS : les samedis 25 juin et 2 juillet de 9h à 12h et du 30 juin au 5 juillet de 9h à 12h et de 14h à 16h ainsi qu'à partir du 16 août de 9h à 12h sur le site: chaussée de Lille 2 - 7500 Tournai

Désormais en master de gestion à l'UCL, Loïc n'est pas un cas isolé. Comme lui, ils sont de plus en plus d'étudiants à incarner ce nouvel état d'esprit. Au nord du pays, de jeunes entrepreneurs à succès dans l'informatique comme Koen De Wit (Teamleader) ou Davy Kestens (SparkCentral) emploient des dizaines de personnes après avoir démarré leur entreprise sur les bancs d'école. Pionnière dans le pays, l'Université de Gand avait créé dès 2011 un statut propre pour les étudiants-entrepreneurs. Ces étudiants bénéficient notamment d'un coaching en gestion, de conseils techniques et d'un accompagnement administratif pour la mise sur pied de leur entreprise.

Incubateurs pour étudiants

Depuis, plusieurs hautes écoles et universités wallonnes lui ont emboîté le pas. En attendant un cadre plus institutionnel, c'est dans ce contexte qu'est né fin 2014 le VentureLab, l'incubateur destiné aux



étudiants-entrepreneurs de l'Université de Liège et de son école de gestion HEC-ULg. Concrètement, cette structure se charge d'accompagner les projets imaginés par des jeunes de moins de 24 ans. Pendant plusieurs mois, ceux-ci peuvent bénéficier d'une aide dans les différentes étapes de création de leur entreprise. « Cela va du coaching

aux formations en passant par des résidences organisées par des professionnels, indique Bernard Surlemont, professeur d'entrepreneuriat à HEC-ULg et initiateur du VentureLab. Un espace de co-working ainsi que des salles de réunion sont également à leur disposition pour leur permettre de travailler dans les meilleures conditions. »

L'UCL, aussi, a adopté ce statut en proposant une adaptation des statuts PEPS (pour « Projet pour étudiants à profil spécifique ») qui existent déjà pour les étudiants handicapés, les sportifs de haut niveau et les étudiants artistes. Avec un avantage : faciliter la vie pratique de l'étudiant, en apportant notamment un peu de souplesse dans les horaires.



Bachelier universitaire

« Je fais le Droit à Mons »

www.umons.ac.be/droit

UMONS
Université de Mons





© DR Bernard Surlemont

QUELQUES CHIFFRES

- D'après l'European Startup Monitor paru début mars, la Belgique serait parmi les pays d'Europe qui comptent le plus d'entrepreneurs de moins de 24 ans (17,6 %).
- Bientôt, il existera cinq « incubateurs étudiants », un dans chaque province wallonne. Parmi les plus avancés: le VentureLab, à Liège, largement financé par des partenaires privés et l'Yncubator, à Louvain-la-Neuve, testé par 3 écoles (l'UCL bien sûr, mais aussi l'IAD et l'Ephec). Un projet semblable a également été lancé en 2015 à l'UCL Mons (le Student Start Lab).
- Les revenus nets d'un étudiant jobiste sont plafonnés à 3.120 euros (parents mariés ou cohabitants légaux) ou 4.500 euros (parent fiscalement isolé) par an. Pour les entrepreneurs, ils ne peuvent dépasser 1.500 euros par an.

Souplesse dans les horaires

Doucement, d'autres établissements multiplient les modules d'aide à la création et optent pour ce statut. Les avantages pour les étudiants ? Comme pour les sportifs de haut niveau, ils bénéficient surtout d'aménagements horaires, sans grignoter les exigences académiques. « Leur job, c'est d'abord étudiant, puis entrepreneur... Mais s'ils doivent se rendre à des rendez-vous, ils peuvent obtenir des dispenses de cours », explique Véronique Gillet, directrice du campus de l'EPHEC de Louvain-la-Neuve. Mais les obstacles à l'entrepreneuriat sont nombreux, a fortiori pour un étudiant : isolement, emploi du temps chargé, méconnaissance juridique, manque de légitimité et de visibilité... « Une des clés de l'entrepreneuriat, c'est le réseautage, confie la directrice. Alors, une fois par mois, l'école organise des activités de networking avec des entrepreneurs chevronnés ou d'éventuels partenaires ou investisseurs. En sortant de l'école, nos étudiants ne sont plus anonymes. Ils savent à qui ils peuvent s'adresser. » Dans certaines écoles, comme à l'Ephec, les étudiants ont aussi la possibilité de dédier leur stage au développement de leur projet tout en étant accompagnés par des tuteurs. « Certains vont travailler un an sur un projet, comme s'il s'agissait d'un mémoire. D'ailleurs, nous leur demandons de rendre un business plan de 40 pages, explique Véronique Gillet. Mais il est important que le projet de création ne soit pas

trop déconnecté du parcours d'études, de façon à ne pas mettre en danger l'étudiant si le projet capotait. »

Un statut fiscal pour la rentrée ?

Un statut spécifique interne à l'école, c'est bien, mais un statut reconnu par l'État, c'est mieux. Or fiscalement, créer une entreprise dès les études reste pénalisant. À l'instar des étudiants jobistes qui dépassent 50 jours de travail par an, l'étudiant-entrepreneur risque de perdre le droit aux allocations familiales. Tant au niveau fédéral que régional, un cadre social et fiscal spécifique est à l'étude, mais tarde à se concrétiser. Or « il est indispensable d'exonérer de lois sociales les étudiants jusqu'à un certain plafond de revenus et d'assurer, jusqu'à la limite des 25 ans, le maintien des allocations familiales », martèle l'Union des classes moyennes. L'UCM plaide par ailleurs pour qu'après les études, le starter bénéficie des droits sociaux d'un jeune en stage d'insertion, tout en s'inscrivant au statut d'indépendant complémentaire. « L'envie d'entreprendre diminue avec le temps. Si 56 % des étudiants souhaitent devenir leur propre patron, ils ne sont plus que 50 % une fois le diplôme obtenu. D'où l'intérêt de favoriser, dès les études, le contact direct avec la réalité de l'entreprise (stages, projets entrepreneuriaux...) », explique l'Union des classes moyennes, qui exhorte le gouvernement à ce que ce nouveau statut entre en vigueur dès la rentrée académique prochaine.

DORIAN PECK

Athénée Royal de Visé

www.arvise.be

Inscriptions

Dès le 25 avril jusqu'au 5 juillet
et à partir du 16 août

Rue du Gollet 2 4600 Visé Tél 04/379 96 60

Enseignement secondaire

Immersion néerlandais ou anglais
Activités complémentaires : Latin 4h
ou Moderne 4h
ou Technologique 4h

Aux 2^e et 3^e degrés :
Enseignement
Général et Technique de Qualification
Professionnel et CEFA (à Glons)
Internat (6 à 18 ans) : 04/379 12 45

Accès aux personnes
à mobilité réduite